

Tunis, le 11 mars 2026

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dépôt d'une demande d'autorisation d'acquisition d'un bloc de contrôle majoritaire

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- et de tous les intervenants sur le marché, que conformément aux dispositions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, une demande d'autorisation d'acquisition d'un bloc de contrôle majoritaire a été déposée au CMF en date du 10 mars 2026 portant sur 16 204 636 actions SOTUVER représentant 41,28 % du capital de ladite société et ce, au prix de 13,020 dinars l'action.

Cette opération a fait l'objet d'un protocole de cession signé en date du 16 décembre 2025 entre :

- Les cédants : la Compagnie Financière d'Investissement -CFI-, la Tunisienne d'Assurance Lloyd Tunisien, la Société INDINVEST et la société Lloyd Vie ;
- Le cessionnaire : La société B.A GLASS B.V.

La décision d'autorisation du CMF relativement à cette demande fera l'objet d'un avis ultérieur.

La cotation de la valeur SOTUVER sera suspendue à partir du jeudi 12 mars 2026.